

SESSION RÉGULIÈRE DU 05 AVRIL 2005

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le cinquième jour du mois d'avril en l'an deux mille cinq, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jean Lecours

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Jean-Pierre Ducruc
Sylvain Boulianne

Absent : Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 20 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Session régulière du 01 mars 2005
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer et transfert(s) budgétaire(s)
 - Dépôt des états financiers au 31 décembre 2004
 - Ventilation du surplus accumulé au 31 décembre 2004
 - Mandat d'un vérificateur au 31 décembre 2005 (art. 966 C.M.)
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer
- 5) Service des incendies de Sainte-Croix
 - Ensembles bunker (modification résolution # 050-2005)
 - Engagement de M. Dave Picard, pompier volontaire
 - Projet d'entente pour dispenser le service en espace clos
 - Soumission(s) remorque fermée (espace clos)
- 6) Congrès annuel
 - Association des chefs de services d'incendie du Québec
 - Association des arénas du Québec
 - Association des directeurs municipaux du Québec
- 7) Urbanisme
 - Rapport du comité consultatif d'urbanisme (16/03/2005)
 - Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec
 - Dossier de messieurs Michel Drouin et Simon Lemay, lots 376P, 378P (A à G)
 - Demande de dérogation mineure
 - Dossier de Meunerie Gérard Soucy inc., lot 366-P
 - Autre(s) :
 - Nomination du président du comité pour 2005
 - Agrandissement de la zone 17-H à même la zone 18-H
 - Agrandissement de la zone 45-H à même la zone 44-H et création d'une zone tampon

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 AVRIL 2005

Projet d'harmonisation des règlements d'urbanisme des ex-municipalités

- Adoption du projet de règlement numéro 354-2005
- Adoption du projet de règlement numéro 355-2005
- Adoption du projet de règlement numéro 356-2005
- Adoption du projet de règlement numéro 357-2005

Dispositions supplémentaires à un permis de démolition et formation d'un comité

- Adoption du règlement numéro 358-2005
- Nomination des membres au comité de démolition

8) Voirie

Réseau géodésique

- Projet d'entente pour l'entretien du réseau avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Verbalisation

- Adoption du règlement numéro 359-2005 (Place Raymond-Desruisseaux et rang Petit 2)

9) Usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard

Dureté de l'eau - Exposé

Recherche en eau souterraine

- Honoraires professionnels # 6 et 7 (Hydrogéologue)
- Forage exploratoire # 4 (Samson & Frères inc.)

Mise aux normes des infrastructures d'eau potable

- Acceptation du rapport révisé 03/2005 (Roche ltée)

10) Projet de développement résidentiel, commercial & industriel

- Engagement # 2 vs ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

11) Loisirs et culture

Comité du patrimoine culturel

- Démission de M. Marcel Desrochers

Terrain

- Location d'une partie du lot 133-60 de la MRC de Lotbinière

Randonnée Lotbinière à vélo

- Autorisation de circuler

12) Centre communautaire

- Soumission(s) haut-parleurs
- Soumission(s) conduit de ventilation

13) Comité Familles de Sainte-Croix – Dépôt rapport du 10/03/05

14) Comité de la Saint-Jean Baptiste

- Prévisions budgétaires pour la Fête nationale du Québec

15) Varia

- Avis de motion (branchements aux réseaux d'égout)
- Demande d'appui à l'UPA
- Demande d'appui à la route bleue

Période de questions

Levée de l'assemblée

066-2005

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 AVRIL 2005

067-2005 PROCÈS-VERBAL - SESSION RÉGULIÈRE DU 01 MARS 2005

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière de la municipalité de Sainte-Croix du 01 mars 2005, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

068-2005 COMPTES À PAYER ET TRANSFERT(S) BUDGÉTAIRE(S)

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE MARS 2005 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 20 FÉVRIER AU 26 MARS 2005	MAIRE & CONSEILLERS	9,167.45
	DIRECTEUR GÉNÉRAL	5,624.05
	ADMINISTRATION	5,048.62
	BRIGADIÈRES	1,416.59
	POMPIERS VOLONTAIRES	7,226.16
	MÂCHOIRES DE VIE	1,566.00
	HOMME DE MAINT. (VOIRIE)	681.86
	INSPECTEUR MUNICIPAL	3,974.13
	HOMME DE MAINT. (RÉSEAU)	8,527.72
	CONCIERGE	1,498.74
	AVANTAGES SOCIAUX	4,802.36
	SOUS-TOTAL	49,533.68

COMPTES PAYÉS DE MARS 2005 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
BANQUE NATIONALE DU CANADA	RENFOUEMENT SALAIRES	15,000.00
BÉTON LAURIER INC.	BRIS D'AQUEDUC RUE DE LA FALAISE	180.59
	BRIS D'AQUEDUC RUE DE LA FALAISE	307.35
	BRIS D'AQUEDUC RUE BOISVERT	1,381.69
	BRIS D'AQUEDUC RUE DE LA FALAISE	602.73
BIOLAB	ANALYSE DE L'EAU	600.26
BOIVIN & GAUVIN INC.	ADAPTATEUR NORTHLINE	158.16
	ÉCUSSENS CASQUES DE POMPIER	103.52
EMCO	BRIS D'AQUEDUC RUES DE LA FALAISE & BOISVERT	651.43
	BRIS D'AQUEDUC RUE BOISVERT	89.26
FQM	FORMATION (2) (LEVÉE DU MORATOIRE PROJET DE LOI 54)	276.06
GROUPE CASTONGUAY INC.	RÉP. AÉROTHERM DÉGRILLEUR	57.51
GROUPE DRAINAMAR	BRIS D'EAU RUE DE LA FALAISE	273.19
	BRIS D'EAU RUE BOISVERT	638.16
HYDRO-QUÉBEC	STATION STE-CROIX	1,436.83
	ÉCLAIRAGE PUBLIC S/RURAL	100.56
	ÉCLAIRAGE PUBLIC S/URBAIN	741.19
	GARAGE MUNICIPAL	536.56
	DÉGRILLEUR	2,131.95
CENTRE COMMUNAUTAIRE	2,295.26	
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	LIVRETS DE REÇUS	195.54
	AVIS MUNICIPAL # 38	339.32
LAFORST EXPERTS-CONSEILS INC.	FORAGE EXPLORATOIRE ET CONSTRUCTION DE PIÉZOMÈTRES PUIS # 3 ST-ÉDOUARD	7,708.67
LAROSE & FILS LTÉE	PRODUITS D'ENTRETIEN C/COMM.	35.97
	PRODUITS D'ENTRETIEN C/COMM.	432.68
LEMAY & GIGUÈRE PHARMACIENS	PRODUITS D'ENTRETIEN INC.	27.55

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 AVRIL 2005

MMQ	PRIME MULTIRISQUES CRÉDIT PRIME MULTIRISQUES CRÉDIT PRIME BRIS MACHINES CRÉDIT PRIME BRIS MACHINES	1,666.00 -273.00 -456.00 -370.00
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE FÉVRIER 2005	4,411.40
PETITE CAISSE (CHRISTIANE COUTURE)	SOLDE D'OUVERTURE	300.00
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	COURROIES CAMION INC. PIÈCES & ACCESSOIRES INC.	127.46 192.03
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE FÉVRIER 2005 LICENCES RADIOS (8) INCENDIE LICENCES RADIOS (5) VOIRIE	2,603.80 328.00 311.00
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE MARS	7,997.85
ROCHE LIMITÉE, GROUPE-CONSEIL	MISE AUX NORMES DES INFRA-STRUCTURES U E/POTABLE	1,518.33
SAMSON & FRÈRES INC.	SONDAGES EXPLORATOIRES ANALYSES D'EAU PUIT # 3 ST-ÉDOUARD	19,763.71 345.08
SERVICE D'INCENDIE EN COMMUN DE LAURIER-STATION	INSPECTION DES ÉQUIPEMENTS D'INCENDIE LORS DE L'ASSISTANCE PUB PHILRAY	113.43
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE FÉVRIER 2005	255.29
TARDIF DANIEL	DÉDOMMAGEMENT LOT # 100-P PUITS # 3 ST-ÉDOUARD	500.00
TAXI COLIS	TRANSPORT IMP. LEXMARK TRANSPORT IMP. BROTHER	12.65 12.65
TÉLUS QUÉBEC	USINE E/POTABLE SERVICE TÉLÉPHONIQUE	683.16 822.15
TÉLUS MOBILITÉ	MESSAGERS VOIRIE & INCENDIE CELLULAIRE VOIRIE MESSAGERS VOIRIE & INCENDIE	96.58 29.39 95.27
TRANSPORT ADAPTÉ LOBICAR	PROG. GOUV. AIDE AU TRANSPORT ADAPTÉ	42,724.00
ULTRAMAR (BNC)	ESCOMPTE ESSENCE CAMION MUNICIPAL ESSENCE CAMION MUNICIPAL ESSENCE CAMION MUNICIPAL	-6.81 57.39 65.00 77.04
INSTITUTION (S) FINANCIÈRE (S)	FRAIS DE FINANCEMENT	5,699.14
	SOUS-TOTAL	126,003.98

COMPTES À PAYER DE MARS 2005

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ARÉO-FEU	GANTS CUIR & LAMPES CASQUES TUYAU D'INCENDIE & RACCORD VOIRIE	174.84 146.66
ASS. DES PROP. DE LA CÔTE DES BOULEAUX	CRÉDIT TAXES 2005	3.22
BOUCHARD YVETTE	CRÉDIT TAXES 2005	232.36
BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LOTBINIÈRE	AVIS DE MUTATION	12.00
CARQUEST	PHARE SÉCURITÉ (VOIRIE)	224.30
CLINIQUE VÉTÉRINAIRE LAUVIEN	EUTHANASIE & INCINÉRATION CHIEN SANS MAÎTRE	90.87
COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL DU QUÉBEC	AJUSTEMENT COTISATION 2004 & COTISATION 2005	6,377.47
COMPAGNIE D'ASSURANCES LOMBARD	FRANCHISE RÉCLAMATION DOSSIER ALAIN LÉVESQUE	1,000.00
DESSUREAULT, LEMIRE, DESAULNIER, DROLET, GÉLINAS & LANOUILLE, CA	HON. PROF. ÉTATS FINANCIERS 2004	7,074.04
DUBUC FRANCE	DÉPLAC. SÉMIMAIRE ÉLECTION	48.00
ENVIROFLEX	VIDER BOUES DÉGRILLEUR, STATION POMPAGE & FOSSE SEPT.	2,879.66
EXCAVATION RÉJEAN LEMAY INC.	BRIS D'EAU RUE DE LA FALAISE BRIS D'EAU RUE BOISVERT VISIBILITÉ RUE PRINCIPALE-NEIGE RÉP. VALVE RUE LEGENDRE & SITE DU DÉPÔT SEC	310.57 586.63 73.62 110.42

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 AVRIL 2005

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	TRANSPORT VOIRIE TRANSPORT INCENDIE	8.34 9.25
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	INTÉRÊTS RÉGL. 218-1995, 10-1966 & 55-1975	19,557.00
FLEURS DE LAURIER	FLEURS DÉCÈS FRÈRE GÉRALD PLAMONDON	60.10
FRÉCHETTE BERTRAND	DÉPLAC. SÉMINAIRE ÉLECTION & REPAS RÉUNION MRC	37.15
GREAT WEST COMPAGNIE D'ASSURANCE	ASS. COLLECTIVE AVRIL 2005	816.20
GROUPE CASTONGUAY INC.	CHANGER THERMOSTAT & COUPE-CIRCUIT SUR LES PORTES INC.	1,074.05
HYDRO-QUÉBEC	USINE E/POTABLE	2,216.09
IMMEUBLES DU CHOUAYEN INC.	CRÉDIT TAXES 2005	107.20
KORVETTE	VADROUILLE VILED A C/COMM.	20.69
LAROSE ET FILS LTÉE	PRODUITS D'ENTRETIEN C/COMM. PRODUITS D'ENTRETIEN U E/POT. PRODUITS D'ENTRETIEN C/COMM.	243.61 17.81 36.98
LEMAY GÉRALD	RÉCHARGE DE VADROUILLE C/C	11.49
LES ENTREPRISES J-R AUGER	ABRASIF C/COMM. & CHALET O.T.J.	71.89
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.	BRIS D'AQUEDUC RUES DE LA FALAISE & BOISVERT	1,662.11
LIBRAIRIE LA LIBERTÉ INC.	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	575.49
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	605.92
LIBRAIRIE TOME UN	ACHATS BIBLIOTHÈQUE CRÉDIT BIBLIOTHÈQUE ACHATS BIBLIOTHÈQUE ACHATS BIBLIOTHÈQUE ACHATS BIBLIOTHÈQUE ACHATS BIBLIOTHÈQUE	29.91 -72.65 42.69 35.26 8.51 325.76
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC (2 VERSEMENTS)	219,077.00
MUNICIPALITÉ DE LOTBINIÈRE	SALAIRES URBANISME (JANVIER & FÉVRIER)	4,839.70
PETITE CAISSE (NATHALIE BOLDOC)	RENFOUEMENT (PERCEUSE VOIRIE)	92.01
PETITE CAISSE (FRANCE DUBUC)	RENFOUEMENT (TIMBRES & FILTRES BALAYEUSE)	117.65
PETITE CAISSE (CHRISTIANE COUTURE)	RENFOUEMENT (TIMBRES)	57.51
PICARD CLAUDE	CRÉDIT TAXES 2005	9.69
PITNEY BOWES	LOCATION TIMBREUSE & BALANCE (15/3/05 AU 15/03/06)	598.90
PLOMBERIE STE-CROIX INC.	RÉP. POMPE SAUMURE RÉP. TUYAU CUIVRE VANNE OCV	865.69 17.89
POLY-ÉNERGIE INC.	ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC	692.35
POTHIER DELISLE	HON. PROF. DOSSIER GÉNÉRAL DOSSIER U/EAU ST-ÉD. DOSSIER EXPROPRIATION SIMON & RENÉE POULIOT LOT 100-P	197.61 2,178.37 539.24
PRODUITS CHIMIQUES CCC LTÉE	PALETTE RETOURNÉE PERMANG. PERMANGANATE	-23.01 1,118.11
PROVAN	RÉP. COMPTEUR À SAUMURE	1,955.43
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE CIMENT VOIRIE LAMPE TRAVAIL SOIR VOIRIE ROULETTES BATEAU PATRIMOINE ASPHALTE & CHLORE U E/POT. PIÈCES & ACCESSOIRES C/COMM. & VOIRIE BOIS & VIS TABLE DE PIQUE-NIQUE PILES USINE E/POTABLE CONTENANTS & PALETTES RE- TOURNABLES USINE E/POTABLE	112.21 9.43 4.12 20.64 9.11 1,413.04 100.01 28.85 6.84 -759.17
RADIO-ONDE	RADIOS PORTATIFS INCENDIE	2,959.59

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 AVRIL 2005

RÉAL HUOT	PIÈCES AQUEDUC & ÉGOUT	12.39
	PIÈCES AQUEDUC & ÉGOUT	79.14
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE FÉVRIER DÉGRILLEUR	41.41
SIMON LEMAY	BRIS D'AQUEDUC RUE PRINCIPALE	347.96
	ENLEVER GLACE RUE PRINCIPALE	32.21
	ENLEVER SABLE CÔTE DU BATEAU	80.52
SOUCY SERGE	CRÉDIT TAXES 2005	45.60
ST-EX LTÉE	PAPETERIE	15.81
	PAPETERIE	29.37
	PAPETERIE	41.58
	PAPETERIE	42.55
	PAPETERIE URBANISME	18.77
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	67.91
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	60.84
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	54.35
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	72.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	72.61
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	69.51
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	83.55
	ESSENCE ÉQUIPEMENTS	55.14
	ESSENCE 4 ROUES	52.00
	ESSENCE 4 ROUES	25.01
	ESSENCE 4 ROUES	26.00
	SOUS-TOTAL	284,510.55
	GRAND TOTAL	460,048.21

TRANSFERT(S) BUDGÉTAIRE(S)

Code Budgétaire	Budget Actuel	Solde cumulé	Budget révisé	Poste affecté	Budget actuel	Budget révisé
22-22000-724	0	0	5000.00	02-52000-963	34444.00	29444.00
	0	0	5000.00		34444.00	29444.00

5000.00

5000.00

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS # 06-2005 À 07-2005

069-2005

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2004

Monsieur Jean Lecours commente les états financiers.

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter les états financiers et le rapport du vérificateur pour l'exercice terminé au 31 décembre 2004, tels que préparés par Dessureault, Lemire, Désaulniers, Drolet, Gélinas & Lanouette, c.a..

070-2005

VENTILATION DU SURPLUS ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2004

ATTENDU QUE le dépôt des états financiers au 31 décembre 2004 indique un surplus accumulé de 385,001. \$ avant les affectations à l'exercice financier 2005 et les fonds réservés;

ATTENDU le décret de fusion relativement à la répartition des recettes et dépenses;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la répartition suivante relativement au partage des surplus :

	<u>31/12/04</u>	<u>01/01/05</u>
• Ex-village de Sainte-Croix :	73,470. \$	73,470. \$
• Eau – Égout secteur urbain :	88,721. \$	87,556. \$
• Dette urbaine & voirie :	39,144. \$	39,144. \$
• Ex-paroisse de Sainte-Croix :	30,166. \$	30,166. \$
• Dette rurale & voirie :	17,731. \$	17,731. \$
• Surplus accumulé général :	135,769. \$	26,124. \$

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 AVRIL 2005

071-2005

MANDAT D'UN VÉRIFICATEUR AU 31 DÉCEMBRE 2005 (ART. 966 C.M.)

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'accepter l'offre de Dessureault, Lemire, Désaulniers, Drolet, Gélinas & Lanouette, c.a. et de leur accorder le mandat de vérification des registres de la municipalité au 31 décembre 2005 pour le prix de 6,495. \$ (en sus des taxes).

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

072-2005

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE MARS 2005 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 20 FÉVRIER AU 26 MARS 2005	GÉRANT D'ARÉNA	3,621.80
	HOMME DE MAINTENANCE (R)	1,994.20
	HOMME DE MAINTENANCE (P)	6,656.02
	RESPONSABLE RESTAURANT	1,507.50
	EMPLOYÉES DU REST. (P)	1,337.65
	AVANTAGES SOCIAUX	2,030.52
	SOUS-TOTAL	17,147.69

COMPTES PAYÉS DE MARS 2005 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
AIGUI-MACH	COUTEAUX AIGUISÉS	119.57
ALEX COULOMBE LTÉE	ACHATS RESTAURANT	312.99
BRASSERIE MOLSON O'KEEFE	ACHATS BAR	2,918.42
	ACHATS BAR	3,767.86
CIMCO RÉFRIGÉRATION	INSP. SYS. RÉFRIGÉRATION	170.24
	RÉP. SYS. RÉFRIGÉRATION	151.83
CLAUDE GARNEAU	ACHATS RESTAURANT	138.35
D. BERTRAND ET FILS INC.	ACHATS RESTAURANT	106.80
	ACHATS RESTAURANT	226.22
	ACHATS RESTAURANT	246.91
FROMAGE CÔTÉ INC.	ACHATS RESTAURANT	112.50
	ACHATS RESTAURANT	37.50
	ACHATS RESTAURANT	150.00
	ACHATS RESTAURANT	131.25
GROUPE CASTONGUAY INC.	RÉP. COMPRESSEUR	57.51
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	3,108.78
J.B. CADRIN INC.	ACHATS RESTAURANT	187.49
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE FÉVRIER 2005	2,425.08
	REMISE TPS & TVQ FÉVRIER 2005	4,600.66
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE FÉVRIER 2005	1,550.15
SARA LEE CAFÉ ET THÉ	ACHATS RESTAURANT	282.50
STAR CHOICE TÉLÉVISION	CÂBLE	34.49
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE FÉVRIER 2005	271.72
TÉLUS QUÉBEC	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	252.52
FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	40.00
	SOUS-TOTAL	21,401.34

COMPTES À PAYER DE MARS 2005

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
BELL MOBILITÉ	CELL. SERVICES (MARS)	46.18
BRASSERIE MOLSON O'KEEFE	ACHATS BAR	3,873.69
CLAUDE GARNEAU	ACHATS RESTAURANT	72.05

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 AVRIL 2005

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL DU QUÉBEC	AJUSTEMENT COTISATION 2004 & COTISATION 2005	3,173.85
D. BERTRAND ET FILS INC.	ACHATS RESTAURANT	150.11
	ACHATS RESTAURANT	62.69
	CRÉDIT RESTAURANT	-34.94
FROMAGE CÔTÉ INC.	ACHATS RESTAURANT	131.25
	ACHATS RESTAURANT	56.25
GASTON BEAUDET	RÉP. MACHINE DISTRIBUTRICE	46.01
GREAT WEST COMPAGNIE D'ASSURANCE	ASS. COLLECTIVE AVRIL 2005	487.99
GROUPE CASTONGUAY INC.	RÉP. CONDENSATEUR	288.09
LES EMBALLAGES L. BOUCHER INC.	ACHATS RESTAURANT	150.78
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX	SALAIRES DE MARS 2005 (DÉJÀ INCLUS AUX SALAIRES 2,660.59 \$)	
	ASSURANCE MMQ 2005	16,519.00
PETITE CAISSE	RENFOUEMENT (PAPETERIE, ACHATS RESTAURANT, ACHATS BAR, PRODUITS D'ENTRETIEN, PIÈCES QUINCAILLERIE, TIMBRES & LAVAGE	257.76
PLAMONDON GÉRALD	DÉPLACEMENT DIVERS COMMERCES	96.20
PRODUITS CAPITAL INC.	PRODUITS D'ENTRETIEN	271.81
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	PIÈCES & ACCESSOIRES	6.51
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE MARS 2005	138.84
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	ACHATS RESTAURANT	20.85
	ACHATS RESTAURANT	24.12
	ACHATS RESTAURANT	43.54
	ACHATS RESTAURANT	5.98
	ACHATS RESTAURANT	11.33
	ACHATS RESTAURANT	5.18
ST-EX LIMITÉE	PAPETERIE	66.23
STE-CROIX SPORTS INC.	MEULE	81.10
	ACHATS PRO-SHOP	95.93
	SOUS-TOTAL	26,148.38
	GRAND TOTAL	64,697.41

SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX

073-2005

ENSEMBLES BUNKER (MODIFICATION RÉOLUTION # 050-2005)

ATTENDU QU'il y a eu inversion quant aux fournisseurs dans la résolution numéro 050-2005;

ATTENDU QUE quatre (4) municipalités se sont regroupées pour procéder à un achat de groupe pour des ensembles bunker;

CONSIDÉRANT les soumissions de groupe de :

- Aréo-Feu 17,081.21 \$
- Boivin & Gauvin inc. 17,188.19 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission est Aréo-Feu, laquelle est recommandée par les municipalités;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix acquiert quatre (4) ensembles bunker :

- Aréo-Feu 5,693.74 \$

Le prix indiqué inclut toutes taxes.

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'achat à Aréo-Feu pour le prix de 5,693.74 \$, taxes incluses.

La présente abroge la résolution numéro 050-2005.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 AVRIL 2005

074-2005

ENGAGEMENT DE M. DAVE PICARD, POMPIER VOLONTAIRE

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'engager monsieur Dave Picard pour agir à titre de pompier stagiaire au sein du service des incendies, et ce selon les conditions d'embauche d'un pompier.

075-2005

PROJET D'ENTENTE POUR DISPENSER LE SERVICE EN ESPACE CLOS

ATTENDU QU'une demande a été produite par la Fonderie Bibby Ste-Croix afin que le Service des incendies de Sainte-Croix puisse offrir le service lors d'une intervention d'urgence dans un espace clos;

ATTENDU le projet d'entente entre les pompiers de la municipalité de Sainte-Croix et la Fonderie Bibby Ste-Croix, et ce pour une période de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE ce service sera offert à l'ensemble des entreprises et des résidents de Sainte-Croix;

ATTENDU QUE ce service sera inclus à l'intérieur du schéma de couverture des risques d'incendie de la MRC de Lotbinière;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Boulianne, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'autoriser le service lors d'une intervention d'urgence dans un espace clos par le Service des incendies de Sainte-Croix et d'accepter le projet d'entente avec la Fonderie Bibby Ste-Croix tel que proposé, et ce pour une période de cinq (5) ans.

076-2005

SOUSSION(S) REMORQUE FERMÉE (ESPACE CLOS)

ATTENDU QU'une remorque fermée est nécessaire afin de ranger l'équipement utilisé lors d'intervention en espace clos;

Trois (3) soumissions reçues :

➤ Pierquip inc.	6,639.24 \$
➤ MT Caravane	6,901.50 \$
➤ Remorque Côté	7,630.76 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

ATTENDU QUE l'Association des pompiers volontaires de Sainte-Croix contribue financièrement pour une somme de 1,235.20 \$ pour l'achat de cet équipement;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission reçue et d'accorder le contrat d'achat à Pierquip inc., tel que recommandé par l'Association des pompiers volontaires de Sainte-Croix, pour le prix de 6,639.24 \$, taxes incluses.

CONGRÈS ANNUEL

077-2005

ASSOCIATION DES CHEFS DE SERVICES D'INCENDIE DU QUÉBEC

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'autoriser le directeur du Service des incendies de Sainte-Croix, M. Marcel Daigle, à participer au congrès de l'Association des chefs de services d'incendie du Québec, lequel se tiendra du 22 au 25 mai 2005 au Manoir Richelieu de La Malbaie.

Que les frais d'inscription au montant de 264.56 \$ (incluant toutes taxes) soient défrayés par la municipalité.

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget autorisé pour ce congrès, soit allouée au directeur par intérim pour couvrir ses frais d'hébergement, de repas et déplacement, sur présentation de factures et reçus à une session ultérieure.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 AVRIL 2005

078-2005

ASSOCIATION DES ARÉNAS DU QUÉBEC

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'autoriser le directeur des loisirs, M. Gérald Plamondon, à participer au congrès de l'Association des arénas du Québec, lequel se tiendra du 5 juin au 8 juin 2005 à l'Hôtel Le Montagnais de Saguenay.

Que les frais d'inscription au montant de 250.00 \$ (incluant toutes taxes) soient défrayés par la municipalité.

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget autorisé pour ce congrès, soit allouée au directeur des loisirs pour couvrir ses frais d'hébergement, de repas et déplacement, sur présentation de factures et reçus à une session ultérieure.

079-2005

ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec, lequel se tiendra les 11, 12 et 13 mai 2005 au Mont-Tremblant.

Que les frais d'inscription au montant de 350.00 \$ (incluant toutes taxes) soient défrayés par la municipalité.

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget autorisé pour ce congrès, soit allouée au directeur général pour couvrir ses frais d'hébergement, de repas et déplacement, sur présentation de factures et reçus à une session ultérieure.

URBANISME

DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

080-2005

DOSSIER DE MESSIEURS MICHEL DROUIN ET SIMON LEMAY, LOTS 376P, 378P (A À G)

ATTENDU QU'une demande a été produite pour la continuité de l'exploitation d'une sablière et l'agrandissement de celle-ci, lots 376-P, 378-P, 378A-P à 378G-P;

ATTENDU QUE l'agrandissement de l'exploitation permettra une meilleure gestion de la sablière minimisant ainsi les impacts sur l'environnement;

ATTENDU QU'aucun espace ne peut répondre à cette demande en zone blanche;

CONSIDÉRANT la recommandation U10-2005 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'appuyer cette demande;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'appuyer la demande de messieurs Michel Drouin et Simon Lemay auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, selon la recommandation dudit comité.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

081-2005

DOSSIER DE MEUNERIE GÉRARD SOUCY INC., LOT 366-P

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de Meunerie Gérard Soucy inc. et localisée au : 926 route Laurier, Sainte-Croix, lot 366-P.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure de Meunerie Gérard Soucy inc., lot 366-P, selon la recommandation U13-2005 du comité consultatif d'urbanisme.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 AVRIL 2005

AUTRE(S) :

082-2005

NOMINATION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ POUR 2005

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de nommer M. Gratién Tardif pour agir à titre de président au sein du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2005, selon la recommandation U14-2005 dudit comité.

083-2005

AGRANDISSEMENT DE LA ZONE 17-H À MÊME LA ZONE 18-H

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est en processus d'harmonisation de tous ses règlements d'urbanisme suivant la fusion des ex-municipalités du Village et de la Paroisse de Sainte-Croix le 05 octobre 2001;

CONSIDÉRANT QU'une demande est faite aux fins de modifier les zones 17-H et 18-H pour de la construction résidentielle et qu'il est opportun de procéder;

CONSIDÉRANT la recommandation U11-2005 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter de procéder aux modifications demandées;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu à l'unanimité de procéder à l'agrandissement de la zone 17-H à même la zone 18-H et de modifier les classes d'usages permises selon la demande soumise.

084-2005

AGRANDISSEMENT DE LA ZONE 45-H À MÊME LA ZONE 44-H ET CRÉATION D'UNE ZONE TAMPON

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est en processus d'harmonisation de tous ses règlements d'urbanisme suivant la fusion des ex-municipalités du Village et de la Paroisse de Sainte-Croix le 05 octobre 2001;

ATTENDU QUE Hydro-Québec souhaiterait que la municipalité prenne des mesures préventives dans le but de préserver la quiétude des futurs propriétaires dans la zone 45-H actuelle en modifiant le zonage et en créant une zone tampon;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de procéder;

CONSIDÉRANT la recommandation U12-2005 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu à l'unanimité de modifier la zone 45-H et de créer une zone tampon selon les recommandations soumises par Hydro-Québec.

PROJET D'HARMONISATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME DES EX-MUNICIPALITÉS

085-2005

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 354-2005

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le «Code municipal du Québec» et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est en processus d'harmonisation de tous ses règlements d'urbanisme suivant la fusion des ex-municipalités du Village et de la Paroisse de Sainte-Croix le 05 octobre 2001;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Croix juge opportun d'adopter un règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction et devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction de la municipalité de Sainte-Croix;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 AVRIL 2005

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Boulianne

APPUYÉ PAR : Jean Lafleur

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST EN CONSÉQUENCE ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 354-2005 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIIT :

QUE le projet de règlement numéro 354-2005 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 354-2005 entrera en vigueur conformément à la loi.

086-2005

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 355-2005

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le «Code municipal du Québec» et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est en processus d'harmonisation de tous ses règlements d'urbanisme suivant la fusion des ex-municipalités du Village et de la Paroisse de Sainte-Croix le 05 octobre 2001;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Croix juge opportun d'adopter un nouveau règlement relatif au zonage et devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction de la municipalité de Sainte-Croix;

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Boulianne

APPUYÉ PAR : Jean Lafleur

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST EN CONSÉQUENCE ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 355-2005 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIIT :

QUE le projet de règlement numéro 355-2005 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 355-2005 entrera en vigueur conformément à la loi.

087-2005

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 356-2005

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le «Code municipal du Québec» et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est en processus d'harmonisation de tous ses règlements d'urbanisme suivant la fusion des ex-municipalités du Village et de la Paroisse de Sainte-Croix le 05 octobre 2001;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Croix juge opportun d'adopter un règlement relatif au lotissement et devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction de la municipalité de Sainte-Croix;

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Boulianne

APPUYÉ PAR : Jean Lafleur

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST EN CONSÉQUENCE ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 356-2005 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIIT :

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 AVRIL 2005

QUE le projet de règlement numéro 356-2005 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 356-2005 entrera en vigueur conformément à la loi.

088-2005

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 357-2005

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le «Code municipal du Québec» et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est en processus d'harmonisation de tous ses règlements d'urbanisme suivant la fusion des ex-municipalités du Village et de la Paroisse de Sainte-Croix le 05 octobre 2001;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Croix juge opportun d'adopter un règlement relatif à la construction et devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction de la municipalité de Sainte-Croix;

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Boulianne

APPUYÉ PAR : Jean Lafleur

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST EN CONSÉQUENCE ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 357-2005 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le projet de règlement numéro 357-2005 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 357-2005 entrera en vigueur conformément à la loi.

DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES À UN PERMIS DE DÉMOLITION ET FORMATION D'UN COMITÉ

089-2005

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 358-2005

ATTENDU les dispositions supplémentaires prévues en vertu du Code municipal du Québec relativement à toute demande de permis de démolition d'immeubles;

ATTENDU QUE ce conseil juge nécessaire de se prévaloir de ces dispositions afin d'exercer un meilleur contrôle sur la démolition d'immeubles sur l'ensemble de son territoire aux fins :

- 1° d'interdire la démolition d'un immeuble, ou d'un immeuble comprenant un ou plusieurs logements, à moins que le propriétaire n'ait au préalable obtenu du comité un permis à cet effet;
- 2° de prescrire la procédure de demande du permis en première instance et en appel;
- 3° de prévoir que, pour certaines catégories d'immeubles qu'elle identifie, l'avis public prévu par l'article 498 du Code municipal du Québec n'est pas requis.

AUX FINS de constituer un comité tel que prévu par l'article 517 du Code municipal du Québec ayant pour fonctions de décider des demandes de permis de démolition et d'exercer tout autre pouvoir que lui confère la loi.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une session régulière de ce conseil tenue le 1^{er} février 2005, puis à une autre session tenue le 1^{er} mars 2005;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 AVRIL 2005

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST EN CONSÉQUENCE PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Berchmans Dancause

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent règlement portant le numéro 358-2005 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

QUE le règlement numéro 358-2005 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 358-2005 entrera en vigueur conformément à la loi.

090-2005

NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ DE DÉMOLITION

ATTENDU l'article 82 du Code municipal du Québec qui permet à un conseil municipal de créer un comité pour une mission quelconque;

ATTENDU l'article 517 du Code municipal du Québec relativement à l'obligation pour un conseil municipal de constituer un comité pour l'application des pouvoirs prévus à la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Croix a adopté le règlement numéro 358-2005 en vertu de l'article 496 du Code municipal du Québec;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de former un comité appelé «comité de démolition» et de nommer les personnes suivantes pour agir sur ledit comité :

- M. Jean Lecours, maire
- M. Michel Cameron, conseiller
- M. Jean-Pierre Ducruc, conseiller

Leur mandat est d'une durée d'un an.

VOIRIE

RÉSEAU GÉODÉSIQUE

091-2005

PROJET D'ENTENTE POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU AVEC LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

ATTENDU la demande reçue du ministère des Ressources naturelles et de la Faune concernant une entente pour l'entretien du réseau géodésique sur le territoire de la municipalité de Sainte-Croix;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix ne trouve aucun avantage à prendre la responsabilité de cet entretien;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de refuser l'entente avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour l'entretien du réseau géodésique.

VERBALISATION

092-2005

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 359-2005 (PLACE RAYMOND-DESRUISSEaux ET RANG PETIT 2)

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article numéro 631 5) du Code municipal du Québec, une corporation locale est autorisée, par règlement, à donner un nom aux rues et aux chemins sur le territoire de la municipalité;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 AVRIL 2005

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle rue est maintenant ouverte sous le nom de «Place Desruisseaux» par le règlement numéro 283-2000 adopté le 05 décembre 2000, et considérant qu'une côte privée porte le nom de «côte Desruisseaux» relativement au même personnage, lequel est décédé en décembre 2003;

CONSIDÉRANT QU'un chemin portant le nom de «rang 2» qui est une bretelle au chemin de la route de Laurier porte à confusion avec les chemins du 2^{ième} rang Est et Ouest par tous les usagers;

CONSIDÉRANT QUE le chemin du «rang 2» est communément appelé le chemin du «rang Petit 2» par les usagers locaux, selon une lettre reçue de tous les résidents de ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la toponymie nous fait mention de la très grande similitude dans ces noms de voies;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil juge nécessaire de mieux identifier ces noms de voies aux fins d'une meilleure localisation et d'application administrative;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une session de ce conseil tenue le 01 mars 2005;

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST EN CONSÉQUENCE PROPOSÉ PAR : Jean Lafleur

APPUYÉ PAR : Michel Routhier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le règlement portant le numéro 359-2005 est adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

QUE le règlement numéro 359-2005 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 359-2005 entrera en vigueur conformément à la loi.

USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE À SAINT-ÉDOUARD

DURETÉ DE L'EAU - EXPOSÉ

Exposé par monsieur Stéphane Milot, inspecteur municipal, concernant la dureté de l'eau potable de l'usine de traitement de Saint-Édouard. Les paramètres actuels respectent les exigences gouvernementales.

RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE

093-2005

HONORAIRES PROFESSIONNELS # 6 ET 7 (HYDROGÉOLOGUE)

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de payer à Laforest Experts-Conseils la somme de 1,276.94 \$ (indice drastique, localisation sondages et aire d'alimentation) relativement au projet de recherche en eau pour l'usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 530-02-05 datée du 18 février 2005 ainsi que la somme de 2,441.16 \$ (forage et installation piézométrique), telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 537-03-05 datée du 11 mars 2005.

094-2005

FORAGE EXPLORATOIRE # 4 (SAMSON & FRÈRES INC.)

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de payer, selon la recommandation de la firme Laforest Experts-Conseils inc., la somme de 6 772.55 \$ à Samson et Frères inc., relativement à la mobilisation et démobilitation des équipements ainsi qu'à l'aménagement d'un piézomètre pour l'usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 7058 datée du 17 mars 2005.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 AVRIL 2005

MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE

095-2005

ACCEPTATION DU RAPPORT RÉVISÉ 03/2005 (ROCHE LTÉE)

ATTENDU les résolutions de ce conseil numéros 038-2003 adoptée le 04 février 2003 et 059-2005 adoptée le 01 mars 2005;

CONSIDÉRANT la version révisée de l'étude d'avant-projet préliminaire datée de mars 2005, référence 23393-001, telle que préparée par Roche Ltée, Groupe-conseil;

IL EST PROPOSÉ par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter le rapport révisé tel que présenté.

PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL & INDUSTRIEL

096-2005

ENGAGEMENT # 2 VS MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

CONSIDÉRANT la résolution de ce conseil numéro 037-2005 acceptant les plans et devis du projet de développement numéro 501674 et datés du 24 janvier 2005;

CONSIDÉRANT QUE la résolution de ce conseil numéro 054-2005 par laquelle la municipalité a déjà pris des engagements sur le suivi et le respect des débordements au nouveau poste de pompage à être construit;

CONSIDÉRANT QUE dans sa lettre du 31 mars 2005, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs demande à la municipalité de Sainte-Croix de prendre des engagements supplémentaires avant d'émettre le certificat d'autorisation requis dans le cadre de ce projet de développement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Croix a déjà entrepris la majorité des investigations demandées par le ministère;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'informer le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la municipalité de Sainte-Croix s'engage :

- À effectuer le suivi des débits traités, soit la durée quotidienne des débordements au dégrilleur ainsi que la durée quotidienne des débordements au trop-plein de l'émissaire et ce, dès que les équipements requis seront fonctionnels (au plus tard le 15 avril 2005);
- À ajouter au suivi exigé par le ministère des Affaires municipales et des Régions les données ainsi recueillies;
- À transmettre les résultats du programme de suivi au ministère des Affaires municipales et des Régions;
- À compléter en collaboration avec l'industrie, son programme de débranchement du réseau domestique, des eaux de drainage du stationnement de la Fonderie Bibby Ste-Croix et ce avant le 15 septembre 2005 selon l'échéancier annexé à la présente;
- À reprendre la campagne de débranchement des gouttières entreprise depuis plusieurs mois et ce dès la fin de la période de fonte des neiges, pour la compléter au plus tard le 15 octobre 2005. Les détails de cette campagne apparaissant en annexe à la présente;
- À effectuer une analyse des débordements après la période de fonte du printemps 2005 et procéder, si les débordements persistent, à une réévaluation des débits parasites par une méthode telle que les remontées par tronçons dans les secteurs jugés problématiques afin d'identifier et de corriger d'autres sources d'eaux parasites;
- À effectuer, après la période de fonte du printemps 2006, un bilan des débordements survenus au cours de l'année 2005, à tous les ouvrages de surverse de la municipalité;
- À proposer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, en cas de non-respect des exigences de débordement établies, des démarches et des investigations supplémentaires visant à identifier d'autres sources d'eaux parasites;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 AVRIL 2005

LOISIRS ET CULTURE

COMITÉ DU PATRIMOINE CULTUREL

097-2005

DÉMISSION DE M. MARCEL DESROCHERS

Monsieur Jean Lecours annonce la démission de monsieur Marcel Desrochers, à compter du 3 mars 2005, à titre de membre du comité du patrimoine culturel.

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter la démission de monsieur Marcel Desrochers et de lui transmettre nos sincères remerciements pour le travail accompli tout au cours de ces dernières années au sein du comité du patrimoine culturel.

TERRAIN

098-2005

LOCATION D'UNE PARTIE DU LOT 133-60 DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix planifie de réaménager ses installations relativement aux ensembles de jeux situés dans le Parc Jean-Guy Fournier et localisés à proximité de son chalet des sports et du bâtiment de la MRC de Lotbinière;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement actuel est beaucoup trop petit pour procéder à ces aménagements futurs;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lotbinière dispose d'un surplus de terrain situé à l'est de son bâtiment et d'une superficie de 2,529.0 mètres carrés, lequel serait suffisant pour combler nos besoins, tel que montré au plan accompagnant la description technique préparée par Laurent Beurivage, arpenteur-géomètre, sous sa minute 14528;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lotbinière est disposée à louer qu'une partie de ce lot à la municipalité de Sainte-Croix, pour le prix de 1.00 \$, selon leur résolution numéro 091-03-2005;

ATTENDU QUE tous les frais d'honoraires professionnels pour procéder à cette location sont aux frais de la municipalité de Sainte-Croix;

IL EST PROPOSÉ par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter l'offre de la MRC de Lotbinière, laquelle va contribuer au développement durable de nos infrastructures pour les familles et toute la collectivité de Sainte-Croix.

QU'un préavis minimum d'un an soit signifié à la municipalité pour mettre fin au bail de location.

RANDONNÉE LOTBINIÈRE À VÉLO

099-2005

AUTORISATION DE CIRCULER

ATTENDU QU'un groupe de citoyens de la région désire organiser une randonnée cycliste *Lotbinière à vélo* sur le territoire de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a accepté de collaborer à l'organisation de la *Randonnée Lotbinière à vélo*;

ATTENDU QUE plusieurs organismes et entreprises de la région ont signifié leur intention de participer à la réalisation de la *Randonnée Lotbinière à vélo*;

ATTENDU QUE la *Randonnée Lotbinière à vélo* traversera le territoire de la municipalité de Sainte-Croix;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec exige une résolution des municipalités traversées par la *Randonnée Lotbinière à vélo* autorisant l'activité sur leur territoire;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'autoriser la *Randonnée Lotbinière à vélo* à circuler sur le territoire de la municipalité de Sainte-Croix.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 AVRIL 2005

CENTRE COMMUNAUTAIRE

100-2005 **SOUSSION(S) HAUT-PARLEURS**

Deux (2) soumissions reçues :

- | | |
|------------------------|-------------|
| ➤ Axion SÉA | 1,970.38 \$ |
| ➤ Solotech Québec inc. | 2,502.94 \$ |

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

ATTENDU QUE le modèle proposé par Solotech Québec inc. est identique à ceux existants;

IL EST PROPOSÉ par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'achat à Axion SÉA pour le prix de 1,970.38 \$, taxes incluses.

101-2005 **SOUSSION(S) CONDUIT DE VENTILATION**

Deux (2) soumissions reçues :

- | | |
|----------------------------|-------------|
| ➤ Les Services Frimas inc. | 3,928.10 \$ |
| ➤ Ictec Réfrigération inc. | 6,832.49 \$ |

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission reçue et d'accorder le contrat d'achat à Les Services Frimas inc., pour le prix de 3,928.10 \$, taxes incluses.

102-2005 **COMITÉ FAMILLES DE SAINTE-CROIX – DÉPÔT RAPPORT DU 10/03/05**

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter le dépôt du procès-verbal du 10 mars 2005 du comité Familles de Sainte-Croix tel que présenté.

COMITÉ DE LA SAINT-JEAN BAPTISTE

103-2005 **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC**

Dépôt par le comité organisateur des prévisions budgétaires des activités de la Fête nationale du Québec.

MUNICIPALITÉ		COMITÉ ORGANISATEUR	
Recettes :	0.00 \$	Recettes :	9,680.00 \$
Dépenses :	0.00 \$	Dépenses :	11,830.00 \$
Déficit :	0.00 \$	Déficit prévu :	2,150.00 \$
Avance de fonds 2005 :	0.00 \$	F/roulement municipal 2004 :	2,981.40 \$

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter le programme tel que présenté pour un déficit prévu de 2,150.00 \$ du comité organisateur, lequel sera couvert par la municipalité jusqu'à concurrence de 2,250.00 \$.

Que la municipalité agisse en partenariat avec le comité organisateur, lequel devra nous produire un bilan complet à la fin des activités.

COMITÉ ORGANISATEUR

- Claude Ouellet, finances
- Jacques Marion, président
- Nathalie Roy, secrétaire
- Annie Marcotte, secrétaire
- Marcel Daigle, superviseur général
- Marin Lafleur, sécurité
- Luc Daigle, sécurité et technique
- Jean Lafleur, conseiller municipal

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 AVRIL 2005

VARIA

AVIS DE MOTION (BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX D'ÉGOUT)

Avis de motion est donné par Jean Lafleur, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera un règlement aux fins de modifier l'article 6.1.1 du règlement numéro 164-1991 concernant les rejets dans les réseaux d'égout et les branchements à l'égout.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

104-2005

DEMANDE D'APPUI À L'UPA

CONSIDÉRANT QU'il est de la responsabilité du ministère des Affaires municipales et des Régions de s'assurer au nom du gouvernement du financement adéquat des municipalités en fonction des responsabilités imposées;

QUE ce ministère doit évaluer concrètement les conséquences de chacune de ses demandes aux municipalités en fonction de la capacité de payer des populations concernées;

QU'actuellement près de 100 millions \$, servant au financement des municipalités, transitent par les producteurs et productrices agricoles par le biais du programme de remboursement des taxes;

QUE cette façon de procéder oblige les producteurs et productrices à supporter financièrement ce transfert d'argent, sans oublier les coûts administratifs pour l'État et le milieu agricole d'un tel fonctionnement;

QUE les producteurs et productrices agricoles revendiquent depuis plusieurs années un pacte fiscal qui tient compte des réalités inhérentes à l'agriculture. On sait, entre autre, que les producteurs et les productrices doivent investir beaucoup plus par dollar de vente dans les actifs fonciers que tous les autres secteurs de l'activité économique (agriculture = 5.37\$, transport = 0.43\$, textile = 0.72\$).

QU'à l'instar de toutes les autres provinces canadiennes, le gouvernement du Québec utilise depuis une quarantaine d'années différentes formules pour tenter de corriger le déséquilibre fiscal agricole créé par notre mode d'évaluation basé sur la valeur marchande des immeubles;

L'importance économique de l'agriculture dans la MRC de Lotbinière.

SUR MOTION dûment proposée par Jean Lafleur et secondée par Berchmans Dancause, le conseil de la municipalité de Sainte-Croix demande à la MRC de Lotbinière de faire pression sur le gouvernement du Québec afin :

1. Qu'il modifie le pacte actuel pour tenir compte des revendications des producteurs et productrices agricoles ;
2. Qu'il prévoit un mécanisme qui permettra dorénavant aux producteurs et productrices agricoles de ne payer que la partie de taxes qu'ils doivent effectivement payer à leur municipalité sans devoir faire de paiement de transfert au nom de l'État.

105-2005

DEMANDE D'APPUI À LA ROUTE BLEUE

ATTENDU la demande de la Fédération Québécoise du canot et du kayak d'appuyer leur démarche pour développer la route bleue au fleuve St-Laurent;

ATTENDU la rencontre avec M. André Lévesque qui a expliqué au conseil municipal de Sainte-Croix les implications pour la municipalité de la route bleue;

ATTENDU QUE ce développement de la route bleue générera une nouvelle source d'attraction, de visibilité et de retombée économique pour les commerces associés au tourisme;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 AVRIL 2005

ATTENDU QU'une aide financière est sollicitée de la municipalité;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Jean Lafleur et résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Croix appuie le projet de la route bleue Québec/Chaudière-Appalaches et accepte de verser une somme de 250.00 \$ à cet organisme sans but lucratif dans le cadre de leurs activités.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Remboursement des taxes agricoles...arrérages 12 %.
- VTT et motoneiges...passage dans les rues résidentielles pour accès au service d'essence...tracé à l'étude par le conseil municipal.
- Couverture CSST pour bénévoles renouvelée jusqu'en mars 2006.
- Tour radio...baisse des coûts téléphoniques à venir.
- Développement résidentiel et industriel...travaux prévus automne 2005.

106-2005

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de lever la présente session à 22 : 02 heures.

Jean Lecours, maire

Bertrand Fréchette, directeur général